

Accord cadre national
d'Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences
dans le spectacle vivant

- accord ADEC -

Bilan des réalisations

2009 - 2011



Sommaire

Synthèse des réalisations de l'accord ADEC	2
Préambule	3
Objectifs et réalisations de l'accord ADEC	6
Axe 1	7
Axe 2	14
Axe 3	16
Axe 4	21
Liste des accords régionaux	27
Liste des sigles	28

Accéder à toutes les réalisations

➤ **consultation / téléchargement sur le site :**

www.cpnefsv.org *rubrique ADEC*

Synthèse des réalisations de l'accord ADEC

Connaissance de l'emploi et renforcement du lien emploi/formation :

- Création d'un tableau de bord statistique de l'emploi et de la formation professionnelle
- Réalisation d'une étude sur la relation formation/emploi
- Réalisation d'une étude sur la qualité de l'offre de formation
- Refonte du répertoire des formations professionnelles de la branche
- Création de Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)
 - Modélisation de la procédure et réalisation d'une étude d'opportunité sur les besoins en CQP
 - Lancement du 1^{er} CQP d'Accrocheur-Rigger
- Création de Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) :
 - CCP en gestion sonore
 - CCP aux fondamentaux de la prévention des risques

Optimisation des pratiques d'emploi :

- Création d'un Dispositif d'Appui aux Très très Petites Entreprises du Spectacle Vivant (DA TPE-SV)
- Conception d'outils et méthodes utilisables dans le cadre du DA TPE-SV :
 - Outil de diagnostic de la situation de l'entreprise
 - 3 guides thématiques :
 - Organisation et management
 - Gestion des ressources humaines et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
 - Gestion économique et financière

Développement des compétences et construction des parcours professionnels :

- Mise en œuvre de parcours de formation modulaires qualifiants en régions
- Réalisation d'outils d'information sur la formation en alternance :
 - Brochure « Alternez »
 - Site internet : www.alternance-spectacle.fr
- Expérimentation d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) à l'université
- Création d'une prestation de bilans de compétences professionnels spécifiques au spectacle vivant

Prévention des risques et santé au travail :

- Réalisation de fiches sur les risques professionnels destinés aux artistes et techniciens
- Réalisation de 3 guides pour les artistes : Guide Danse - Guide Cirque - Guide Musique
- Mise en œuvre de bilans de santé spécifiques pour les artistes et techniciens
- Réalisation d'un logiciel d'aide à l'élaboration du document unique pour les entreprises
- Réalisation de Kits prévention entreprises :
 - Kit Prévention des troubles musculo-squelettiques
 - Kit Prévention des risques psycho-sociaux - stress
 - Kit Prévention contre les addictions

Déclinaison de l'accord national et promotion :

- Signature de 11 accords ADEC régionaux
- Organisation d'un colloque national le 5 mai 2011 (Grande Halle de la Villette)

Préambule

L'accord cadre national d'Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences a été signé le 10 mars 2009 entre la branche du spectacle vivant et l'État.

Cet accord cadre ADEC consistait en un plan d'actions en faveur des salariés et des entreprises du spectacle vivant, mis en œuvre sur trois ans, au niveau national et régional.

Démarche

De l'EDEC à l'ADEC, le spectacle vivant est engagé en faveur du développement de l'emploi et des compétences depuis l'année 2006

Etant donné le contexte social et économique difficile auquel est confronté le spectacle vivant de façon endémique, en 2006 la CPNEF-SV et le ministère chargé de l'Emploi ont conclu un accord d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC).

Le ministère chargé de la Culture a été partenaire de cette démarche depuis son origine.

L'accord EDEC national du spectacle vivant a été mis en œuvre en deux temps :

1- **un rapport d'étude** sur *la sécurisation des parcours professionnels et l'amélioration de la gestion des âges*¹, qui se conclut par des recommandations pour l'action (2007),

2- **un plan d'actions national décliné régionalement**, l'accord cadre national ADEC, portant sur le développement de l'emploi et des compétences, signé le 10 mars 2009 pour trois ans.

Objectifs

L'accord cadre national ADEC, un plan d'actions concret et opérationnel en faveur des entreprises et des salariés du spectacle vivant

Dans l'objectif général de lutter efficacement en faveur du maintien et du développement de l'emploi et des compétences, l'Etat et la branche professionnelle du spectacle vivant ont décidé d'un plan d'actions national, décliné régionalement.

En lien étroit avec les collectivités territoriales, ils entendaient œuvrer en faveur de la sécurisation des parcours professionnels et faire face à l'accélération des mutations économiques, sociales et démographiques dans la branche, et à son impact sur le contenu des emplois.

Au travers de cet accord cadre, il s'agissait de mobiliser tous les moyens et dispositifs existants permettant de restaurer la qualité de l'emploi, de construire des parcours professionnels sur la durée, évolutifs sur la base de qualifications reconnues et de mobilités choisies, de gérer le vieillissement et enfin, de prévenir les risques corporels liés à l'exercice des métiers. Il s'agissait également d'anticiper l'évolution du marché du travail et les besoins des entreprises.

Ainsi, les actions de l'accord cadre national ADEC visaient à :

- 1- améliorer la connaissance du marché du travail et renforcer le lien emploi/formation ;
- 2- optimiser les pratiques d'emploi par un accompagnement des très petites entreprises ;
- 3- adapter et développer les compétences des salariés, et concourir à la construction des parcours professionnels ;
- 4- développer une politique de prévention pour préserver la santé et la sécurité des salariés.

Dans la mesure où les actions du présent accord cadre répondant aux objectifs de ces quatre axes étaient conduites au niveau national et régional, il avait été convenu que :

- les actions nationales relevaient de l'ingénierie (études, productions d'outils, prestations,...) ;
- les actions régionales relevaient de la mise en œuvre des actions nationales, en tout ou partie, auprès des entreprises et salariés bénéficiaires, en fonction des politiques et priorités régionales.

¹ Rapport piloté par la CPNEF-SV et les ministères chargés de l'Emploi et de la Culture, réalisé par le Cabinet INTERFACE, accessible sur le site www.cpnefsv.org

Les bénéficiaires

Des actions qui visent prioritairement les salariés fragilisés dans leurs situations d'emploi et les petites entreprises en recherche de moyens de pérennisation

Les salariés bénéficiaires des actions étaient les artistes, les techniciens et les personnels administratifs du spectacle vivant, quelle que soit leur forme d'emploi (CDI, CDD, CDDU, etc.).

Sans exclure aucun des publics pouvant rencontrer des difficultés d'adaptation aux évolutions de l'emploi, les actions concernaient en priorité les personnes les plus fragiles et en particulier les salariés en situation de changement professionnel :

- dont l'emploi est menacé et ayant besoin d'évoluer vers un autre métier pour sécuriser leur trajectoire professionnelle ;
- dont la qualification est devenue insuffisante ;
- visant l'acquisition d'une certification ou d'une qualification reconnue, notamment par la VAE (salariés en phase de mobilité ou en reconversion, salariés pratiquant un métier à haute intensité physique, salariés en seconde partie de carrière ou âgés de 45 ans et plus, etc.).

Les dispositions visaient également toutes les entreprises de la branche du spectacle vivant relevant de l'ensemble des conventions collectives en vigueur. Toutefois une attention particulière a été portée aux TPE qui sont très nombreuses.

Les partenaires

Une démarche inédite

Cet accord cadre national ADEC a été conclu pour trois ans (2009-2011) entre :

L'Etat :

- le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (DGEFP) ;
- le ministère de la Culture et de la Communication (DGCA) ;
- le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville (DGT).

La branche du spectacle vivant, représentée par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant (CPNEF-SV), en lien avec

- les organisations professionnelles d'employeurs : CPDO, CSCAD, PRODISS, PROFEDIM, SCC, SMA, SNDTP, SNES, SNSP, SYNAVI, SYNDEAC, SYNOLYR, SYNPASE, ARENES ;
- les organisations professionnelles de salariés : FASAP-FO, FCCS-CFE-CGC, FNSAC-CGT, F3C-CFDT, Fédération communication CFTC.

Les institutions sociales :

- l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) ;
- l'Afdas, Fonds d'assurance formation des activités spectacle, cinéma, audiovisuel, loisirs, publicité et distribution directe ;
- le CMB, Médecine et santé au travail ;
- le Groupe Audiens.

Les partenaires suivants étaient associés à la mise en œuvre de l'accord cadre : Pôle emploi, l'Association des Régions de France (ARF), le CNAR culture.

Pour la branche, la CPNEF-SV était chargée d'assurer le suivi et la coordination générale de la démarche au niveau national et régional, ainsi que la réalisation de certaines actions, en lien avec les organismes relais : l'Afdas, l'ANACT, le CMB et le Groupe Audiens.

Dans un souci de coordination et d'opérationnalité, cet accord cadre national recherchait également les articulations avec les accords et les dispositifs régionaux, en particulier les contrats d'objectifs pilotés par les Conseils régionaux.

Objectifs et réalisations de l'accord ADEC

AXE 1

Améliorer la connaissance du marché du travail et renforcer le lien emploi / formation p. 7

- Améliorer la lisibilité de l'emploi et permettre une approche prospective
 - Création d'un tableau de bord statistique de l'emploi et de la formation professionnelle p. 8
 - Réalisation d'une étude sur la relation formation / emploi p. 9
- Structurer l'offre de formation qualifiante et certifiante
 - Etablir des critères de qualité permettant d'apprécier l'offre de formation p. 10
 - Compléter l'offre de formation par la création de CQP et de CCP p. 11
- Accompagner la mise en œuvre de l'accord cadre au niveau national et régional
 - Accompagnement des déclinaisons régionales de l'accord cadre national ADEC p. 12
 - Actions de communication et secrétariat général p. 13

AXE 2

Optimiser les pratiques d'emploi p. 14

- Elaborer des outils socio-économiques et de gestion des compétences pour renforcer les ressources disponibles
 - Création d'un dispositif d'appui aux très très petites entreprises du spectacle vivant p. 15

AXE 3

Adapter et développer les compétences des salariés et concourir à la construction des parcours professionnels p. 16

- Améliorer l'accès à la formation professionnelle par une meilleure information sur les dispositifs et par la construction d'une offre plus adaptée aux besoins
 - Mise en œuvre de parcours de formation modulaires qualifiants en régions p. 17
 - Expérimentation d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience pour les diplômés universitaires p. 18
- Promouvoir le recours aux contrats de formation en alternance
 - Promotion de la formation en alternance : apprentissage et contrats de professionnalisation p. 19
- Développer le recours aux bilans de compétences dans le spectacle vivant
 - Création d'une prestation de bilans de compétences professionnels spécifique p. 20

AXE 4

Développer une politique de prévention pour préserver la santé et la sécurité des salariés p. 21

- Construire des outils de prévention et développer une offre de soin adaptée
 - Elaboration de fiches « risques professionnels » pour les techniciens et les artistes p. 22
 - Elaboration de guides pratiques sur la santé tout au long du parcours professionnel p. 23
 - Développement d'une offre de soin globale prenant en compte les aléas liés aux métiers à hauts risques p. 24
- Sensibiliser les employeurs aux questions de santé et de sécurité et renforcer le dépistage des soins
 - Mise à disposition d'un logiciel d'aide à l'élaboration du document unique p. 25
 - Encourager les employeurs à mettre en place une culture de prévention santé p. 26

AXE 1 Améliorer la connaissance du marché du travail et renforcer le lien emploi / formation

Axe développé par la CPNEF-SV

Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant

Action 1 Analyser le marché du travail et les évolutions d'emploi et identifier les besoins en qualification professionnelle

➤ Améliorer la lisibilité de l'emploi et permettre une approche prospective

Dans le cadre de cet accord ADEC, il s'agissait de permettre la montée en compétences de l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications du Spectacle Vivant² (OPMQ-SV) afin qu'il soit notamment en capacité de produire annuellement des indicateurs statistiques répondant aux besoins des partenaires sociaux, fiables et détaillés, indispensables à la connaissance du marché du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Ces données de cadrage doivent être complétées par des études thématiques plus qualitatives. Ces analyses contribueront à établir un diagnostic partagé de la situation de l'emploi et d'en tirer des préconisations en matière de priorités de formation professionnelle initiale et continue.

Action 2 Contribuer à structurer l'offre de formation professionnelle initiale et continue

➤ Structurer l'offre de formation qualifiante et certifiante

Afin d'assurer l'efficacité de l'offre de formation professionnelle dans le spectacle vivant, qui est très abondante et très diverse, et pour garantir que les efforts de formation des salariés puissent s'inscrire dans des parcours construits et reconnus, la branche devait poursuivre l'effort de structuration qu'elle avait engagé en améliorant les outils dont elle disposait.

En 2006, l'OPMQ-SV a créé un répertoire des formations qualifiantes et certifiantes, qui rend l'offre beaucoup plus lisible. Dans le cadre de l'accord ADEC, il s'agissait d'aller plus loin qu'une simple mise à disposition d'informations (le repérage des formations existantes), en améliorant l'offre de formation en se donnant les moyens d'en expertiser la pertinence :

- D'une part, en rendant possible l'appréciation de la qualité de l'offre de formation, en faisant apparaître l'articulation des formations avec les besoins d'emploi mais aussi le sérieux des organismes au travers de la qualité de l'ingénierie qu'ils développent en amont et en aval.
- D'autre part, en complétant le dispositif certifiant existant par la création de Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), afin de valider les formations qualifiantes reconnues par la branche. Parallèlement aux CQP, des Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) ont été créés afin de valider au nom de la branche l'acquisition de compétences transverses acquises en formation de courte durée, notamment dans le domaine de la prévention des risques.

Action 3 Promouvoir et évaluer l'accord cadre national

➤ Accompagner la mise en œuvre de l'accord cadre au niveau national et régional

Afin d'accompagner et de mettre en œuvre les actions du présent accord cadre ADEC, tant sur le plan national que régional, la CPNEF-SV a été chargée par le comité de pilotage d'assurer sa promotion et son accompagnement, en lien avec les organismes relais (ANACT, Afdas et CMB).

² L'OPMQ-SV est piloté par la CPNEF-SV et géré par l'Afdas.

Axe 1

Action 1

Création d'un tableau de bord statistique de l'emploi et de la formation professionnelle du spectacle vivant

Pilotage : CPNEF-SV
 Prestataire : CEREQ
 Partenaires : Groupe Audiens, Afdas, Pôle emploi, DGCA, DGEFP, structures d'observations régionales et la Plate-forme interrégionale

Réalisations	<p>➤ Création d'un tableau de bord de l'emploi et de la formation professionnelle spécifique au spectacle vivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dont le contenu a été établi et validé par les partenaires sociaux ; • comportant des indicateurs très détaillés actualisables annuellement ; • comportant des zooms thématiques différents chaque année ; • proposé en deux versions : complète et synthèse ; • déclinable en versions régionales. <p><i>Disponible en téléchargement sur le site de la CPNEF-SV (www.cpnefsv.org)</i></p>		
Autres éléments à mettre au bilan	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un cadre partenarial pérenne pour la production d'indicateurs statistiques sur l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> - Convention entre l'OPMQ-SV et le Groupe Audiens, - Convention entre l'OPMQ-SV et Pôle emploi. 		
Conduite des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Phase de conception, confiée au CEREQ ; - Phase de production des données par les sources retenues : <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Audiens et Pôle emploi pour les indicateurs emploi et employeurs, - Afdas pour les indicateurs sur la formation professionnelle continue, - Routinisation annuelle avec ajouts d'indicateurs complémentaires sous forme de zooms thématiques. - Préparation de la régionalisation des données, avec les structures d'observations régionales et la Plate-forme interrégionale 		
Mise en œuvre	1^{ère} année Conception de la maquette du tableau de bord par le CEREQ, les partenaires sociaux et les institutions sociales concernées : analyse des besoins d'information de la branche, expertise des données disponibles, articulation avec l'existant.	2^{ème} année Consolidation de la maquette et production des 1 ^{ers} indicateurs statistiques par le Groupe Audiens et l'Afdas.	3^{ème} année Publication de la 1 ^{ère} édition et de sa synthèse. Publication de la 2 ^{ème} édition et de sa synthèse : actualisation des données, enrichissements et zoom thématique. Préparation des données Pôle emploi pour ajout dans la 3 ^{ème} édition. Préparation des déclinaisons régionales du tableau de bord.
Actions hors ADEC conduites en parallèle	Participation aux travaux de la Commission pour l'emploi du Conseil National des Professions du Spectacle animés par le DEPS et la DGCA, visant à produire des données de cadrage complémentaires (INSEE, CNFPT, ...).		
Suites	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la production annuelle du tableau de bord national : <ul style="list-style-type: none"> - actualisation des indicateurs - enrichissements avec l'ajout des données Pôle emploi et de zooms thématiques - Production des déclinaisons régionales du tableau de bord. <p>La Bretagne, Languedoc-Roussillon et la Champagne-Ardenne ont déjà passé commande ; toutes les autres régions seront sollicitées.</p>		

Axe 1

Action 1

Réalisation d'une étude sur la relation formation / emploi dans le spectacle vivant

Pilotage : CPNEF-SV
 Prestataire : CEREQ
 Partenaires : Groupe Audiens, Afdas, Organismes de formation, DGCA, DGEFP

Réalisations	<p>➤ Réalisation d'une étude sur la relation formation/emploi dans le spectacle vivant, par le CEREQ portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la formation initiale et l'insertion professionnelle • la formation professionnelle continue et les parcours d'emploi <p><i>Disponible en téléchargement sur le site de la CPNEF-SV (www.cpnefsv.org)</i></p>		
Autres éléments à mettre au bilan	<p>➤ Expérimentation d'une méthode inédite pour approcher l'insertion professionnelle et le suivi du devenir des personnes à l'issue d'une formation par le croisement de fichiers (fichiers des organismes de formation et du Groupe Audiens) : traitement individualisé des résultats d'insertion pour la douzaine d'organismes de formation qui ont participé à la 2^{ème} partie de l'étude sur la formation continue.</p>		
Conduite des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Phase exploratoire préparatoire ; - Réalisation de la 1^{ère} partie de l'étude relative à la formation initiale : <ul style="list-style-type: none"> - exploitation de la base <i>Génération 2004 – enquête du CEREQ</i>, - entretiens avec des professionnels, - Réalisation de la 2^{ème} partie de l'étude relative à la formation continue : <ul style="list-style-type: none"> - croisement du fichier du Groupe Audiens avec les fichiers d'organismes de formation volontaires, - entretiens avec des professionnels. 		
Mise en œuvre	1^{ère} année /	2^{ème} année Rédaction du cahier des charges de l'étude à l'attention du CEREQ. Proposition d'intervention du CEREQ et démarrage.	3^{ème} année Poursuite de la réalisation de l'étude par le CEREQ. Remise de l'étude.
Actions hors ADEC conduites en parallèle	Mise en place d'un cadre de concertation entre la CPNEF-SV et le Conseil de gestion du spectacle vivant de l'Afdas afin d'identifier annuellement des priorités de formation professionnelle continue.		
Suites	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une présentation des résultats lors d'une rencontre publique pendant le Festival d'Avignon 2012. - Conduite de démarches incitatives auprès des organismes de formation afin qu'ils développent un suivi de l'insertion à l'issue des formations qu'ils proposent (formations certifiantes et qualifiantes de longue durée). 		

Axe 1

Action 2

Etablir des critères de qualité permettant d'apprécier l'offre de formation du spectacle vivant

Pilotage : CPNEF-SV
 Prestataire : CEREQ
 Partenaires : Afdas, Organismes de formation, DGCA, DGEFP

Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'une étude pour la définition d'un processus de reconnaissance de la qualité de l'offre de formation dans le spectacle vivant, par le CEREQ. ➤ Refonte du répertoire des formations de la branche (près de 400 formations certifiantes et qualifiantes de longue durée) afin d'introduire des critères de qualité permettant de mieux apprécier la nature de l'offre : <ul style="list-style-type: none"> • ajout d'informations plus détaillées sur les formations (objectifs, contenus, voies d'accès, débouchés, etc.), éléments permettant aux utilisateurs de juger des possibilités d'emploi et de la qualité de l'ingénierie de formation développée par l'organisme, • création d'une interface pour les organismes de formation facilitant l'inscription et l'actualisation. <p><i>L'étude et le répertoire sont accessibles sur le site de la CPNEF-SV (www.cpnefsv.org)</i></p>		
Conduite des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude exploratoire par le CEREQ : <ul style="list-style-type: none"> <i>Etude pour la définition d'un processus de reconnaissance de la qualité de l'offre de formation</i> - Analyse documentaire des typologies de formations existantes, - Entretiens auprès d'experts sur les procédures d'évaluation ou de régulation dans le spectacle vivant, - Enquêtes par questionnaires auprès des 200 organismes de formation figurant dans le répertoire de l'OPMQ-SV (80 réponses), - Conclusions et préconisations. - Suite aux conclusions de l'étude, refonte du répertoire des formations de la branche afin d'introduire des critères de qualité permettant de mieux apprécier la nature de l'offre : <ul style="list-style-type: none"> - enrichissement du répertoire et modifications techniques - campagne d'actualisation auprès des organismes de formation 		
Mise en œuvre	1^{ère} année Préparation de l'étude pour la définition d'un processus de reconnaissance de la qualité de l'offre de formation : rédaction du cahier des charges à l'attention du CEREQ.	2^{ème} année Conduite et rendu de l'étude pour la définition d'un processus de reconnaissance de la qualité de l'offre de formation par le CEREQ.	3^{ème} année Sur la base des résultats de l'étude, refonte du répertoire des formations de la branche visant à renforcer son contenu. Campagne d'actualisation auprès des organismes de formation.
Actions hors ADEC conduites en parallèle	<ul style="list-style-type: none"> - Sur demande de la CNCP, poursuite de l'examen des titres professionnels présentant l'enregistrement au RNCP. - Dans le cadre de la CPC du spectacle vivant, participation aux travaux visant à adapter la grille des niveaux de qualification interprofessionnelle utilisée pour référencer les certifications (niveaux de I à V). 		
Suites	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la seconde version du répertoire auprès des organismes de formation et des utilisateurs (salariés, demandeurs d'emploi, jeunes, employeurs, pouvoirs publics, centres de ressources...). - Les organismes de formation faisant apparaître l'insuffisance de leur ingénierie pourraient être incités par la CPNEF-SV, sous forme de recommandation, à procéder à des ajustements et à repositionner plus clairement leur offre. - Exploitation statistique des données du nouveau répertoire afin d'établir un état des lieux de l'offre de formation. 		

Axe 1

Action 2

Compléter l'offre de formation dans le spectacle vivant par la création de Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) et de Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)

Pilotage : CPNEF-SV

Partenaires : Afdas, Organismes de formation, CMB, AGI SON, DGCA, DGEFP

Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre du 1^{er} CQP de la branche du spectacle vivant : <i>CQP Accrocheur-rigger</i> ➤ Création de CCP, mode de validation inédit permettant une reconnaissance par la branche de compétences transversales à plusieurs métiers à l'issue d'une formation professionnelle de courte durée. Les deux 1^{ers} CCP créés sont : <ul style="list-style-type: none"> • <i>CCP en gestion sonore dans le spectacle</i> 9 organismes de formation agréés - Près de 90 stagiaires ont obtenu ce CCP. • <i>CCP aux fondamentaux de la prévention des risques dans le spectacle</i> 10 organismes de formation agréés – Les 1^{ères} sessions débiteront en septembre 2012. 		
Autres éléments à mettre au bilan	Réalisation de documents par les partenaires sociaux encadrant la mise en œuvre des CCP et des CQP dans le spectacle vivant : <ul style="list-style-type: none"> - une note qui précise l'usage des CCP et des CQP dans le spectacle vivant, - un dossier qui modélise la procédure générale de création des CQP, fixant en amont des conditions harmonisées et permettant d'optimiser à l'avenir leur construction. 		
Conduite des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Phase préparatoire : <ul style="list-style-type: none"> - étude sur les besoins en CQP et CCP - validation des qualifications (Accrocheur-rigger et Electricien) et compétences (gestion sonore et prévention des risques) retenues par les partenaires sociaux, - Phase de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - création de CQP : référentiel métiers, dossier d'opportunité, appel d'offre - création de CCP. 		
Mise en œuvre	1^{ère} année Conduite d'une étude sur les besoins en CQP et en CCP dans le spectacle vivant. Rédaction d'une note précisant l'usage que la branche souhaite faire des CQP et des CCP afin de clarifier leur objet et leur portée.	2^{ème} année Création de CQP : - <i>CQP d'Accrocheur-rigger</i> : Production du référentiel métier. - <i>CQP d'Electricien du spectacle</i> : Production du référentiel métier. - <i>CQP de Cordiste</i> : Rencontre de la branche du BTP sur l'opportunité de création d'un CQP interbranche. Création de CCP : - <i>CCP en gestion sonore</i> : Rédaction du cahier des charges, en partenariat avec le CMB, AGI-SON et l'Afdas. - <i>CCP aux fondamentaux de la prévention des risques professionnels dans le spectacle</i> : Rédaction du cahier des charges, en partenariat avec le CMB et l'Afdas.	3^{ème} année Création de CQP : - <i>Procédure générale</i> : Modélisation de la procédure de création, de mise en œuvre et de délivrance des CQP dans le SV. - <i>CQP d'Accrocheur-rigger</i> : Rédaction du cahier des charges pour les organismes de formation permettant de les agréer. Création de CCP : - <i>CCP en gestion sonore</i> : Lancement de l'appel d'offre, agrément des organismes Actions de communication, Démarrage de la formation et délivrance des 1 ^{ers} CCP. - <i>CCP aux fondamentaux de la prévention des risques</i> : Lancement de l'appel d'offre, Agrément des organismes de formation.
Actions hors ADEC conduites en parallèle	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires sociaux sont engagés dans la création et la rénovation des diplômes nationaux délivrés au nom du ministère chargé de la Culture (DNSP, Diplômes d'Etat, Certificat d'Aptitude). - La CPNEF-SV est sollicitée pour avis par la CNCP lors de l'enregistrement des titres professionnels. 		
Suites	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du référentiel de certification du CQP d'Accrocheur-rigger avec les organismes de formation agréés et procédure d'inscription au RNCP. - Lancement du CQP d'Electricien du spectacle vivant 		

Accompagnement des déclinaisons régionales de l'accord cadre national ADEC

Axe 1

Action 3

Partenaires : CPNEF-SV, Afdas, DGCA, DGEFP, DIRECCTE, DRAC, Conseils régionaux

Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conclusion de 11 accords ADEC régionaux. ➤ Conclusion en parallèle de 4 contrats d'objectifs emploi/formation (Bretagne, Basse Normandie, Aquitaine, Poitou-Charentes), les autres contrats étant pré-existants aux accords ADEC (Rhône-Alpes, PACA et Languedoc-Roussillon). 		
Autres éléments à mettre au bilan	<p>Ces accords ADEC régionaux ont contribué à mettre en place un cadre de dialogue et de concertation entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux à un échelon régional, dont les modalités et les moyens sont encore à conforter.</p>		
Mise en œuvre	1^{ère} année Accords ADEC : - Rhône-Alpes - Centre	2^{ème} année Accords ADEC : - Alsace - Bretagne - Ile-de-France - Languedoc-Roussillon - Lorraine - Nord-Pas-de-Calais - PACA - Pays de la Loire	3^{ème} année Accord ADEC : - Bourgogne
Actions hors ADEC conduites en parallèle	<p>Préparation et suivi des accords-cadres régionaux (Etat, Région, Profession) qui, dans certains cas, constituent le cadre général dans lequel s'inscrivent les accords ADEC régionaux.</p>		
Suites	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des accords-cadres et des accords ADEC régionaux existants et de leurs reconduites. - Préparation de nouveaux accords en Franche-Comté, Picardie,... 		

Axe 1

Action 3

Actions de communication

Pilotage : CPNEF-SV
Partenaires : Afdas, ANACT, CMB, Groupe Audiens, DGCA, DGEFP

Réalisations	<ul style="list-style-type: none">➤ Création d'une rubrique dédiée du site de la CPNEF-SV (www.cpnefsv.org) permettant de diffuser les réalisations et comportant un intranet réservé aux partenaires.➤ Organisation du colloque national autour de l'accord-cadre ADEC et publication des actes sur le site.		
Mise en œuvre	1^{ère} année Création et animation d'une rubrique spécifique à l'ADEC sur le site internet de la CPNEF-SV. Présentations diverses de l'accord-cadre en régions. Rédaction de fiches et notes présentant l'accord ADEC.	2^{ème} année Présentations diverses de l'accord en régions. Animation de la rubrique spécifique à l'ADEC sur le site internet de la CPNEF-SV.	3^{ème} année Organisation du colloque national autour de l'accord-cadre ADEC : le 5 mai 2011 à la Grande Halle de la Villette. Il a réuni près de 250 personnes. Publication des actes du colloque national.
Suites	Présentation des réalisations issues de l'ADEC dans les territoires.		

Secrétariat général de l'accord cadre national ADEC

Pilotage : CPNEF-SV
Partenaires : Afdas, ANACT, CMB, Groupe Audiens, DGCA, DGEFP

Réalisations	<ul style="list-style-type: none">➤ Pilotage administratif et secrétariat général de l'accord ADEC.➤ Réalisation de :<ul style="list-style-type: none">• Trois bilans annuels,• Un bilan général,• Lancement d'une évaluation externe finale.		
Mise en œuvre	1^{ère} année Réalisation et diffusion du bilan annuel. Suivi des travaux des autres axes de l'ADEC. Secrétariat général.	2^{ème} année Réalisation et diffusion du bilan annuel. Suivi des travaux des autres axes de l'ADEC. Secrétariat général.	3^{ème} année Réalisation et diffusion du bilan annuel. Réalisation et diffusion du bilan général. Lancement de l'évaluation externe finale. Secrétariat général.
Suites	<ul style="list-style-type: none">- Suivi de l'évaluation externe.- Le ministère chargé de l'Emploi n'ayant pas proposé de reconduction de l'accord cadre national ADEC ni un autre dispositif permettant de prolonger le partenariat entre l'Etat et la branche sur cet objectif de sécurisation des parcours professionnels, la démarche contractuelle nationale prend fin.		

AXE 2 Optimiser les pratiques d'emploi

Axe développé par l'ANACT

Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

Action 4 Renforcer les capacités de gestion économique et sociale des entreprises

Action 5 Sensibiliser les entreprises à la gestion de l'emploi et aux démarches compétences

➤ Elaborer des outils socio-économiques et de gestion des compétences pour renforcer les ressources disponibles

L'objectif des actions était d'élaborer une démarche d'appui répondant aux besoins des très petites entreprises du spectacle vivant (moins de 5 salariés³) relatifs à l'organisation et au management, à la gestion des ressources humaines, à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et à la gestion économique et financière.

Il s'agissait de permettre la consolidation de leurs activités et la pérennisation de leurs emplois en offrant aux TPE du spectacle vivant volontaires un accompagnement externe et des outils adaptés à leurs spécificités.

Un dispositif d'appui aux très très petites entreprises a ainsi été établi (DA TPE-SV).

³ En équivalent temps plein quel que soit le contrat de travail (CDI, CDD et CDDU).

Axe 2

Actions
4 et 5

Création d'un dispositif d'appui aux très très petites entreprises du spectacle vivant (DA TPE-SV)

Pilotage : ANACT
Partenaires : CPNEF-SV, Groupe Audiens, Afdas, Pôle emploi, ARACT Bretagne et PACA, DGCA, DGEFP

Réalisations	<p>➤ Conception d'un Dispositif d'Appui aux Très très Petites Entreprises du Spectacle Vivant (DATPE-SV)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'outils et méthodes à l'usage des prestataires chargés d'appuyer les TPE : <ul style="list-style-type: none"> - Un outil de diagnostic de la situation des TPE ; - Trois guides spécialisés sur les problématiques des TPE sur les thèmes suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation et management 2. Gestion des ressources humaines, des emplois et des compétences 3. Gestion économique et financière • Formalisation de la prestation (modalités d'intervention et supports d'accompagnement). 		
Conduite des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Phase d'analyse des besoins ; - Phase de conception des outils, démarches et méthodes ; - Phase de validation ; - Phase d'expérimentation en régions : PACA et Bretagne. - Phase de préparation de mise en œuvre généralisée en régions 		
Mise en œuvre	<p>1^{ère} année</p> <p>Analyse des besoins d'outillage socio-économique et en GPEC des TPE :</p> <p>Investigation dans 13 entreprises.</p> <p>Rencontre avec des centres ressources en relation de service avec des entreprises du spectacle vivant.</p> <p>Remise d'un recueil de fiches instrumentales « au diapason de bonnes pratiques », à l'issue de la phase de l'analyse des besoins d'outillage des TPE.</p>	<p>2^{ème} année</p> <p>Conception des outils, démarches et méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de gestion économique et sociale pour les TPE ; - de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences). Ces outils et méthodes ont été conçus dans le cadre d'un groupe participatif composé de professionnels du spectacle vivant animé par l'ANACT <p>Ajustement et validation des outils et méthodes par les partenaires sociaux membres de la CPNEF-SV.</p>	<p>3^{ème} année</p> <p>Expérimentations en Bretagne et en PACA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de pilotage par région. - Mobilisation de TPE du spectacle vivant pour test des différents outils. - Mise en œuvre de la phase de diagnostic. - Mise en place de journées collectives : <ul style="list-style-type: none"> <i>Organisation et management (J1)</i> <i>Gestion des ressources humaines, des emplois et des compétences (J2)</i> <i>Gestion économique et financière (J3)</i> - Remise du bilan et de la synthèse. <p>Préparation de la mise en œuvre opérationnelle par la CPNEF-SV, l'Afdas et la DGCA.</p>
Suites	<p>La CPNEF-SV, l'Afdas et le ministère chargé de la Culture (DGCA) mettent désormais en place les modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif d'appui aux TPE du spectacle vivant dans toutes les régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La branche a confié la gestion du dispositif à l'Afdas. Une convention a été signée en ce sens entre la DGCA, l'Afdas, et la CPNEF-SV. - Un appel d'offre permettant de sélectionner les futurs prestataires en charge du dispositif sera conduit. Les acteurs régionaux seront associés au suivi du dispositif. 		

AXE 3 Adapter et développer les compétences des salariés et concourir à la construction des parcours professionnels

Axe développé par l'Afdas

Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs

Action 6 Favoriser l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie

➤ Améliorer l'accès à la formation professionnelle par une meilleure information sur les dispositifs et par la construction d'une offre plus adaptée aux besoins

L'objectif de cette action était d'inciter les entreprises et les salariés permanents (CDI / CDD) et intermittents (CDDU) à mieux s'approprier l'ensemble des dispositifs de formation légaux et conventionnels, afin de contribuer à accroître le niveau de performance des organisations et de développer les qualifications et les compétences des salariés du spectacle pour répondre à une meilleure sécurisation de leurs parcours professionnels.

Action 7 Développer les parcours de formation alternés

➤ Promouvoir le recours aux contrats de formation en alternance

L'action avait pour objet de promouvoir le recours aux contrats de formation en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) et de développer la formation au tutorat au sein des entreprises du spectacle vivant. En effet, les dispositifs de formation en alternance offrent des possibilités intéressantes dans le spectacle vivant tant pour les entreprises, en leur permettant de former et de qualifier un nouveau collaborateur aux compétences spécifiques dont elles ont besoin afin de mieux se structurer, que pour les jeunes et les adultes qui par ces moyens trouvent des perspectives d'insertion ou de réinsertion professionnelle plus rapides et durables dans le secteur comparées à des parcours plus académiques et traditionnels.

De plus, cette modalité d'acquisition des compétences permet d'intégrer le monde du spectacle (ses règles de fonctionnement et ses réseaux) dès la formation. Cependant, le fonctionnement par projet artistique et les capacités d'accueil limitées des très nombreuses TPE dans la branche ne favorisent pas toujours le développement de parcours alternés.

Action 8 Promouvoir les bilans de compétences professionnels

➤ Développer le recours aux bilans de compétences dans le spectacle vivant

L'action avait pour objet de construire un dispositif « bilan de compétences professionnel » spécifique aux salariés du secteur du spectacle vivant (BCP-SV). En effet, le caractère par nature irrégulière d'une activité relative aux domaines artistiques et du spectacle peut engendrer des formes de précarisation rapides non anticipées par les professionnels du secteur.

Parallèlement, on observe un déficit d'utilisation des dispositifs d'évaluation et de positionnement, tant par les employeurs que les salariés (CDI, CDD, CDDU). De surcroît, les entreprises du spectacle vivant, et plus particulièrement les très petites structures qui représentent 96 % du secteur, ne sont globalement pas en capacité, et ne disposent pas toujours en interne des compétences requises, pour conduire des entretiens professionnels au bénéfice des salariés permanents et intermittents (CDDU) qu'elles emploient. Par conséquent, l'objectif de la démarche de « BCP-SV » visait à apporter aux salariés du spectacle vivant un outil d'anticipation, d'aide à la décision et de gestion dynamique pour une meilleure sécurisation de leurs parcours professionnels ; particulièrement, pour ceux ayant une ancienneté professionnelle de 5 ans et dont le parcours se trouve dans une phase de mutation et/ou de baisse d'activité.

Axe 3

Action 6

Mise en œuvre de parcours de formation modulaires qualifiants en régions spécifiques au spectacle vivant

Pilotage : Afdas
 Partenaires : CPNEF-SV, DGCA-DRAC, DGEFP-DIRECCTE, Conseils régionaux, Pôle emploi, CNV

Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre de parcours modulaires qualifiants en régions : 4 000 bénéficiaires (CDI, CDD, CDDU) sur 3 ans d'actions de formation modulaires mises en œuvre en régions (hors Ile-de-France). ➤ Sur la période 2009-2011, le taux d'accès à la formation professionnelle continue des ressortissants de la branche du spectacle vivant relevant de l'Afdas a augmenté de : <ul style="list-style-type: none"> • 29 % pour les entreprises ; • 8 % pour les salariés « permanents » (CDI, CDD) ; • 23 % pour les salariés « intermittents » (CDDU), artistes et techniciens du spectacle vivant. 		
Autres éléments à mettre au bilan	<p>- Les accords ADEC régionaux ont permis de développer sur les territoires une offre de formation professionnelle continue de proximité facilitant ainsi une dynamique de professionnalisation des entreprises et des salariés du spectacle vivant.</p> <p>- De façon complémentaire, les appels à projets développés par l'Afdas sur les territoires ont très fortement favorisé la délocalisation de certaines formations qui jusqu'ici restaient très fortement concentrées en Ile-de-France.</p>		
Conduite des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Phase d'enquête et d'analyse des besoins de formation prioritaires sur les territoires ; - Phase d'élaboration d'offres de formation régionales à base de parcours modulaires métiers ; - Phase d'appels à projets régionaux lancés en direction des organismes de formation ; - Phase de promotion, communication, information des offres régionales auprès des entreprises et des salariés ; - Phase d'accompagnement des entreprises et des salariés (CDI, CDD, CDDU) aux formations proposées. Gestion administrative, technique et financière des dossiers auprès des organismes de formation. 		
Mise en œuvre	1^{ère} année Lancement d'une enquête nationale de recensement des besoins de formation, en partenariat avec le CNV, dans le secteur des musiques actuelles. Construction et mise en place d'un dispositif expérimental d'offre de formation modulaire de proximité en région Rhône-Alpes dans les domaines : - <i>Direction, administration, communication</i> - <i>Production, diffusion, commercialisation.</i>	2^{ème} année Développement d'actions individuelles et collectives, auprès des entreprises et des salariés intermittents, pour recenser les besoins de formations prioritaires. Informations sur le dispositif ADEC national et déclinaisons régionales. Elaboration et mise en œuvre, après appels à projets auprès d'organismes de formation locaux et nationaux, de plans de formations régionaux, stages « parcours métiers » dans les domaines administratifs et techniques du spectacle vivant. Lancement, communication et promotion des offres de formation mises en place dans les régions : Bretagne, Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais, Centre, Languedoc-Roussillon.	3^{ème} année Renforcement et intensification des démarches d'information et de communication au plan national, auprès des entreprises et des salariés intermittents. Recueil des besoins de formation des entreprises et des salariés intermittents par une enquête (via internet et par support papier), dans 2 régions : Poitou-Charentes, Lorraine. Organisation et mise en œuvre, après appels à projets, de 7 plans de formation régionaux : Bretagne, Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Poitou-Charentes, Bourgogne.
Suites	Dans les régions où les accords ADEC sont maintenus en 2012, l'Afdas poursuit sa démarche, en relation avec certains organismes de formation locaux et/ou nationaux, de mise en place d'offres de formation territorialisées en direction des professionnels du spectacle vivant. <i>Plus d'informations sur le site de l'Afdas (www.afdas.com)</i>		

Axe 3

Action 6

Expérimentation d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les diplômes universitaires du spectacle vivant

Pilotage : Afdas
Partenaires : FCU, universités (Montpellier, Strasbourg et Mulhouse), CPNEF-SV, DGCA, DGEFP

Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'une démarche expérimentale relative à la VAE dans 3 universités : <ul style="list-style-type: none"> • 62 candidats accueillis par téléphone et/ou en rendez-vous par les universités de Montpellier, Mulhouse et Strasbourg ; • En 2011 : <ul style="list-style-type: none"> - 8 candidats ont obtenu une validation totale du diplôme universitaire demandé, après présentation de leurs dossiers devant le jury ; - 2 autres candidats ont obtenu une validation partielle du diplôme universitaire demandé. ➤ Conception d'une plaquette d'information sur la VAE dans le spectacle vivant, diffusée à 15 000 entreprises et distribuée lors de manifestations professionnelles. 		
Autres éléments à mettre au bilan	Formations de correspondants en régions pour les certifications délivrées par le ministère de l'enseignement supérieur en charge des salariés du spectacle vivant et qui sera l'interlocuteur dédié de l'Afdas.		
Conduite des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Phase préparatoire : <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail, - Choix des universités (Montpellier, Strasbourg, Mulhouse), et des diplômes pilotes (3 licences professionnelles et 1 master professionnel) supports de l'expérimentation, - Signature d'une convention de prestation relative à la mise en place d'un processus d'accompagnement à la VAE entre l'Afdas et la FCU, - Préparation d'un guide « VAE : mode d'emploi » pour les professionnels du spectacle vivant par la FCU et l'Afdas, - Phase d'information et de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une plaquette informative à l'attention des entreprises, - Lancement du processus par les 3 universités et engagement d'un processus VAE par les candidats. 		
Mise en œuvre	1^{ère} année Constitution d'un groupe de travail réunissant l'Afdas, la FCU, la CPNEF-SV et la DGCA pour définir le processus d'accompagnement et les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation de la VAE pour les professionnels du spectacle vivant. Signature d'une convention entre la FCU et l'Afdas.	2^{ème} année Lancement et promotion par mailing et voie de presse de l'expérimentation de la VAE avec les universités de Montpellier, Mulhouse et Strasbourg sur 4 certifications universitaires. <i>Certifications concernées :</i> <ul style="list-style-type: none"> - 3 licences professionnelles Administration et gestion des entreprises culturelles, Gestion et pilotage de projets, Administrateur culturel, - 1 master professionnel : Direction artistique de projets culturels. 	3^{ème} année Informations sur le dispositif (création d'une plaquette). Mise en œuvre du processus d'accompagnement à la VAE par les 3 universités partenaires sur 4 certifications universitaires.
Suites	Dans certaines régions où les accords ADEC sont maintenus en 2012, l'Afdas poursuit sa démarche de mise en place d'offres de formation territorialisées accessibles à la VAE, en relation avec certains organismes de formation locaux et/ou nationaux. <i>Plus d'informations sur le site de l'Afdas (www.afdas.com)</i>		

Axe 3

Action 7

Promotion de la formation en alternance dans le spectacle vivant : apprentissage et contrats de professionnalisation

Pilotage : Afdas
Partenaires : CPNEF-SV, APDS, DGCA, CFPTS, ENSATT

Réalisations	<p>➤ Réalisation d'outils d'information promouvant et informant sur la formation en alternance spécifiquement dans le spectacle vivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Brochure « Alternez » adressée par mailing à 15 000 entreprises du spectacle vivant + 7 000 exemplaires envoyés à divers organismes relais (DRAC, Agences de promotion et de diffusion de la culture, Conseils régionaux, ...) et distribués lors de manifestations professionnelles propres aux activités du spectacle vivant (festivals, salons, ...) • Site internet dédié à l'alternance dans le spectacle vivant www.alternance-spectacle.fr • Dossier spécifique réalisé sur « l'alternance dans le spectacle vivant » dans le journal Afdas envoyé à ses adhérents. 		
Autres éléments à mettre au bilan	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de contrats de professionnalisation pris en charge par l'Afdas a augmenté de 19 % dans la branche. - 302 salariés du secteur ont bénéficié d'une action de formation au tutorat sur la période 2009/2011. 		
Conduite des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Phase de mise en place d'un groupe de réflexion sur la promotion de l'alternance dans le spectacle vivant ; - Phase d'élaboration d'une brochure et d'un site internet sur l'alternance dans le spectacle vivant ; - Phase de promotion et de communication sur les outils d'information mis en place à destination : des entreprises du spectacle vivant, des organismes de formation spécifiques aux domaines du spectacle vivant, des jeunes ou adultes en recherche de contrat en alternance. 		
Mise en œuvre	<p>1^{ère} année</p> <p>Constitution d'un groupe de travail animé par l'Afdas qui a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étude et les échanges sur des études, rapports, productions documentaires réalisés par d'autres branches professionnelles sur l'alternance ; - la définition des pistes d'actions, de réalisations à mettre en œuvre et du plan de communication. <p>Planification du projet et sélection d'une agence de communication pour mener les travaux en liaison avec le groupe de travail.</p>	<p>2^{ème} année</p> <p>Réalisation d'interviews et de reportages au sein de plusieurs entreprises et d'organismes de formation pour illustrer l'utilisation de l'alternance dans la branche en abordant les métiers administratifs, techniques et artistiques.</p> <p>Réalisation d'une brochure de 12 pages « Alternez ».</p> <p>Réalisation du site www.alternance-spectacle.fr</p>	<p>3^{ème} année</p> <p>Diffusion des brochures « Alternez » dans tous les événements auxquels participe l'Afdas.</p> <p>Actualisation du site www.alternance-spectacle.fr</p>
Suites	<ul style="list-style-type: none"> - Le site sera régulièrement actualisé. - Une charte sur la formation en alternance sera établie par la CPNEF-SV et l'Afdas. 		

Axe 3

Action 8

Création d'une prestation de bilans de compétences professionnels spécifiques au spectacle vivant (BCP-SV)

Pilotage : Afdas
 Partenaires : CPNEF-SV, Pôle emploi, Fonds de professionnalisation et de solidarité des artistes et techniciens du spectacle, DGEFP

Réalisations	<p>➤ Création d'une prestation de bilan de compétences professionnel spectacle vivant (BCP-SV) inédite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une vingtaine de prestataires accrédités, après appel d'offre et sélection ; • 208 salariés bénéficiaires pris en charge par l'Afdas, sur la période 2010/2011, dont : <ul style="list-style-type: none"> - 150 exercent un métier artistique, - 40 exercent un métier technique, - 18 exercent un métier administratif. <p><i>Plus d'informations sur le site de l'Afdas (www.afdas.com)</i></p>		
Conduite des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Phase de rédaction d'un cahier des charges décrivant la prestation de BCP-SV, ses modalités de mise en œuvre, ses objectifs, les résultats attendus pour le bénéficiaire ; - Phase d'appels d'offre auprès des centres de bilans de compétences dans différentes régions pour sélectionner et accréditer un réseau de prestataires spécifiques sur le territoire ; - Phase de communication et de promotion du dispositif dans les régions où l'offre BCP-SV a été mise en place ; - Phase d'information et d'accompagnement des salariés (CDI, CDD, CDDU) au dispositif BCP-SV. <p>Gestion administrative, technique et financière des dossiers auprès des prestataires accrédités par l'Afdas.</p>		
Mise en œuvre	1^{ère} année Ingénierie de mise en place du dispositif BCP-SV. Rédaction du cahier des charges pédagogique de la prestation.	2^{ème} année Lancement des appels d'offre et procédures de sélection des prestataires. Accréditation de 9 centres pour mener la démarche de BCP-SV. Démarrage de l'opération dans 4 régions : Ile-de-France, Bretagne, Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais.	3^{ème} année Poursuite du déploiement du dispositif BCP-SV et élargissement à 7 régions supplémentaires : Languedoc-Roussillon, Alsace, Lorraine, PACA, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Bourgogne.
Suites	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en œuvre du dispositif BCP-SV dans les régions où l'ADEC est maintenu en 2012. - Lancement d'un processus d'évaluation pour mesurer les résultats et leur impact. 		

AXE 4 Développer une politique de prévention pour préserver la santé et la sécurité des salariés

Axe développé par le CMB

Médecine et santé au travail

et par le Groupe Audiens

Groupe de protection sociale des professionnels de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle

Action 9 Prévenir les pathologies professionnelles lors de l'exercice du métier, mais également en aval et en amont de l'exercice professionnel

➤ Construire des outils de prévention et développer une offre de soin adaptée

L'action avait pour objectif de construire des outils de prévention et de développer une offre de soin adaptée. On constate en effet, que de façon générale, les employeurs et les salariés du spectacle vivant, mais également tous les acteurs professionnels concernés (prévoyance, mutuelle, organismes de formation, médecine générale ou spécialisée, centres de ressources...) sont insuffisamment informés ou mobilisés sur les questions relatives à la sécurité et à la santé.

Ainsi, les actions conduites concernaient plus particulièrement les salariés du spectacle vivant, artistes et techniciens, exerçant notamment soit des métiers à haute intensité physique ou générateurs de troubles musculo-squelettiques (TMS), soit des métiers exposés à de forts niveaux sonores. Ces actions ont été menées dans le cadre de la santé au travail, mais également dans un cadre plus large, permettant une approche globale de la santé des personnes en synergie entre le CMB et le Groupe Audiens.

Action 10 Aider les employeurs à évaluer les risques professionnels

➤ Sensibiliser les employeurs aux questions de santé et de sécurité et renforcer le dépistage des soins

L'action avait pour objectif d'améliorer la prévention des risques professionnels et les conditions de travail, dans la mesure où les employeurs du spectacle vivant, en particulier les TPE, ne sont pas toujours suffisamment informés de leurs obligations en matière de prévention des risques professionnels des salariés qu'ils emploient et peu d'outils sont à leur disposition pour leur permettre de faire face à leurs responsabilités en matière de sécurité et de santé au travail.

Pour répondre aux besoins des employeurs et des salariés, et afin de respecter les nouvelles exigences réglementaires, le CMB et le Groupe Audiens ont proposé aux entreprises de les accompagner dans une démarche durable de prévention impulsée par une dynamique individuelle ou collective dont l'objectif était le maintien du capital santé et le bien-être au travail des professionnels du spectacle.

Axe 4

Action 9

Elaboration de fiches « risques professionnels » pour les techniciens et les artistes du spectacle

Pilotage : CMB
Partenaires : Groupe de travail structuration de la commission sécurité du CNPS, DGCA, DGT

Réalisations	<p>➤ Réalisation de fiches risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 21 fiches risques pour les artistes ; • 21 fiches risques pour les techniciens. <p><i>Diffusion de ces fiches sur les sites internet du CMB (www.cmb-sante.fr)</i></p>		
Autres éléments à mettre au bilan	<p>- Rédaction d'une note de méthodologie de conception des fiches risques.</p> <p>- Conception et édition de dépliants d'information et de sensibilisation à destination des employeurs et salariés du secteur sur certains risques professionnels : travail sur écran, port de charge, gestion sonore, risque routier en mission.</p> <p>- Elaboration de fiches médico-professionnelles mettant en lien risques et examens complémentaires destinées aux médecins du travail.</p>		
Conduite des travaux	<p>- Phase préparatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception d'une nomenclature des métiers techniques et artistiques présents dans le secteur, - Phase d'identification des situations dangereuses auxquelles sont soumis ces métiers, - Phase d'identification des mesures de prévention adaptées, <p>- Phase de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des fiches risques, - Diffusion des fiches risques. 		
Mise en œuvre	<p>1^{ère} année</p> <p>Conception d'une nomenclature des métiers techniques et artistiques présents dans le secteur.</p> <p>Identification des situations dangereuses auxquelles sont soumis les techniciens.</p>	<p>2^{ème} année</p> <p>Identification des mesures de prévention adaptées pour les techniciens.</p> <p>Rédaction des fiches risques pour les techniciens.</p> <p>Identification des situations dangereuses auxquelles sont soumis les artistes.</p>	<p>3^{ème} année</p> <p>Identification des mesures de prévention adaptées pour les artistes.</p> <p>Elaboration des fiches risques pour les artistes du spectacle.</p>
Actions hors ADEC conduites en parallèle	<p>Homogénéisation des pratiques entre le CMB et les services de santé en région grâce à l'usage de la nomenclature des métiers. Usage de cette nomenclature dans le cadre des travaux de l'Observatoire sur le suivi de la santé au travail des artistes et techniciens du spectacle (LOBSTATS).</p>		
Suites	<p>Conception de fiches « métiers » reprenant les principaux risques auxquels sont soumis les artistes et techniciens du spectacle.</p>		

Axe 4

Action 9

Elaboration de guides pratiques sur la santé tout au long du parcours professionnel dans le spectacle

Pilotage : CMB
Partenaires : CPNEF-SV, DGCA

Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation de trois guides : <ul style="list-style-type: none"> • Guide Danse, imprimé à 4 000 exemplaires ; • Guide Cirque, imprimé à 2 000 exemplaires ; • Guide Musique, imprimé à 2 000 exemplaires. <p>Ces guides sont accessibles sur le site du CMB (www.cmb-sante.fr) et développés en mode interactif permettant aux internautes d'y apposer des marques page, des post-it et d'adresser par mail une page à leurs connaissances.</p>		
Autres éléments à mettre au bilan	<p>Les guides sont au fur et à mesure enrichis d'articles complémentaires mis en ligne sur le site internet.</p>		
Conduite des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Phase préparatoire : <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des partenariats de rédaction et diffusion des guides, - Entretiens auprès de professionnels pour cibler les problématiques et les besoins, - Phase conception des guides : <ul style="list-style-type: none"> - Groupes de travail d'élaboration du sommaire, - Rédaction des guides, - Phase de diffusion des guides : <ul style="list-style-type: none"> - Impression et diffusion des guides. 		
Mise en œuvre	1^{ère} année Elaboration du partenariat pour le guide Danse. Entretiens auprès de danseurs pour cibler les problématiques et leurs besoins. Groupes de travail d'élaboration du sommaire. Rédaction du guide Danse.	2^{ème} année Impression et diffusion du guide Danse. Elaboration du partenariat pour le guide Cirque. Entretiens auprès de professionnels du cirque pour cibler les problématiques et leurs besoins.	3^{ème} année Impression et diffusion du guide Cirque. Elaboration du partenariat pour le guide Musique. Entretiens auprès de professionnels de la musique pour cibler les problématiques et leurs besoins.
Actions hors ADEC conduites en parallèle	<p>L'élaboration de ces guides et les partenariats développés avec les écoles ou consolidés à cette occasion permettent d'envisager une meilleure prise en considération des questions de santé et de parcours professionnels lors des enseignements.</p>		
Suites	<p>Un guide pour les métiers du décor est envisagé en 2012.</p>		

Développement d'une offre de soin globale prenant en compte les aléas liés aux métiers à hauts risques du spectacle vivant

Axe 4

Pilotage : Groupe Audiens
Partenaire : CMB

Action 9

Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre de bilans de santé spécifiques selon les métiers : <ul style="list-style-type: none"> • Professionnel du cirque, de la danse, du mime, etc. • Professionnel de la musique • Professionnel du montage, les machinistes, etc. ➤ Identification des risques par le médecin de prévention. ➤ Proposition d'accompagnement. 		
Autres éléments à mettre au bilan	<ul style="list-style-type: none"> - Ces bilans de santé peuvent être complétés aux termes d'évaluations par des prises en charge plus spécialisées. - La démarche a rencontré un vif succès, beaucoup de demandes spontanées ont été reçues. - Mise en œuvre d'une convention de partenariat avec le COREPS en région Languedoc-Roussillon. 		
Conduite des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Phase préparatoire ; - Dépistage par des bilans spécialisés afin de prévenir certaines pathologies inhérentes aux professions du spectacle notamment dans le cadre des troubles musculo-squelettiques ; - Conception de bilans orientés métiers ; - Plan de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Cible : 23 000 salariés sur 3 ans, - Information aux médecins du CMB et aux partenaires de l'ADEC, sur l'offre de soins par le renforcement du dépistage avec des bilans de santé ciblés, réalisés au sein du Centre de Santé René-Laborie Audiens, - Flyers, affiches et livret de 4 pages pour l'information et la promotion des bilans de santé des professionnels du spectacle vivant, en partenariat avec le CMB, - Information sur le site internet Audiens, CMB, Fonds de professionnalisation, partenaires de l'ADEC... - Diffusion de l'information lors de rencontres professionnelles, de salons, dans la presse professionnelle..., tous supports où le Groupe Audiens et les partenaires de l'ADEC sont présents, - Diffusion de l'information en partenariat avec des centres de santé conventionnés en province, dans les principales régions où exercent les professionnels du spectacle, et ceci avec des supports d'information cités ci-dessus. 		
Mise en œuvre	1^{ère} année Objectif de réalisation : 200 bilans à 355 € effectués sur le plateau technique du Centre de Santé René-Laborie Audiens. Mise en œuvre du plan de communication. Modélisation des bilans en fonction des métiers selon les facteurs de risque. Envoi d'un pré-questionnaire et consultation médicale d'environ 1h avec le médecin de prévention. Biométrie de base : bilan audio, test de la vision, prélèvement sanguin. Rédaction d'une ordonnance de synthèse avec préconisation.	2^{ème} année Proposition de mise en œuvre de cette action en régions (convention de partenariat avec des centres de santé régionaux). 1 000 bilans professionnels réalisés sur toute la France. Accompagnement des professionnels dans une démarche durable de prévention.	3^{ème} année Réalisation de 1 500 bilans dans le cadre de l'ADEC. Action étendue et proposée sur tout le territoire. En partenariat avec le CMB, mise en exergue des facteurs de risque en amont et en aval selon les métiers. Promotion de l'éducation thérapeutique vis-à-vis de ces professionnels.
Actions hors ADEC conduites en parallèle	Grâce au plan de communication élaboré sur 2011 et à la signature d'une convention de partenariat avec plusieurs centres de santé régionaux, ainsi qu'un site internet dédié, une véritable sensibilisation aux questions de sécurité et de santé au travers de ces bilans de santé préventifs a pu être réalisée.		
Suites	La prestation a rencontré un important succès auprès des professionnels du spectacle vivant et une très forte demande du spectacle enregistré. Un mailing test leur sera adressé.		

Axe 4

Action 10

Mise à disposition des structures du spectacle d'un logiciel d'aide à l'élaboration du document unique dans le spectacle

Pilotage : CMB
Partenaire : DGT

Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'un logiciel permettant : <ul style="list-style-type: none"> • D'identifier les situations dangereuses auxquelles sont soumis les salariés ; • D'évaluer les priorités des actions de prévention nécessaires ; • D'identifier les actions de prévention nécessaires ; • D'éditer son document unique ; • D'éditer les fiches de suivi des expositions aux facteurs de pénibilité ; • D'éditer le plan de prévention en cas de co-activité entre différentes structures ; • D'échanger avec des professionnels du secteur ou le CMB au travers de forums. 		
Autres éléments à mettre au bilan	<p>Le logiciel est développé pour les structures du spectacle vivant, mais aussi du cinéma et de l'audiovisuel en collaboration avec les partenaires sociaux des différentes branches.</p>		
Conduite des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Phase préparatoire : <ul style="list-style-type: none"> - Repérage et analyse des outils existants, - Analyse des besoins, - Elaboration du cahier des charges de l'outil, - Phase de conception : <ul style="list-style-type: none"> - Conception de la maquette de l'outil, - Tests sur la maquette, - Phase de mise en ligne et de promotion. 		
Mise en œuvre	1^{ère} année Repérage et analyse des outils existants – partenariat TNO/Bilbao. Analyse des besoins des futurs utilisateurs auprès d'un panel d'une dizaine de structures.	2^{ème} année Repérage et analyse des outils existants – clôture du partenariat TNO/Bilbao. Analyse des besoins des futurs utilisateurs auprès d'un panel d'une dizaine de structures. Elaboration du cahier des charges de l'outil.	3^{ème} année Choix du prestataire. Conception de la maquette de l'outil.
Actions hors ADEC conduites en parallèle	<p>Ce logiciel est destiné à alimenter les travaux de l'observatoire sur le suivi de la santé au travail des artistes et techniciens du spectacle géré par le Conseil de Gestion des Intermittents issu de l'Accord Interbranches de juin 2010.</p>		
Suites	<p>Suite aux tests actuellement en cours, le logiciel sera mis à disposition de tous les adhérents du CMB employeurs d'intermittents (CDDU) ou de permanents du spectacle via internet.</p>		

Axe 4

Action 10

Encourager les employeurs du spectacle à mettre en place une culture de prévention santé pour faire reculer les risques liés au travail

Pilotage : Groupe Audiens

Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation de Kits prévention entreprises, sur trois thèmes : <ul style="list-style-type: none"> • Kit Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ; • Kit Prévention des risques psycho-sociaux – stress ; • Kit Prévention contre les addictions. <p>Les produits conçus sont livrables « clé en main » et concernent le secteur du spectacle vivant et le secteur du spectacle enregistré.</p>		
Autres éléments à mettre au bilan	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des besoins des entreprises demandeuses d’outils de prévention pour une politique relative aux questions de santé et de sécurité au travail. - Identification des risques, des actions et thématiques en réponse à la problématique de santé au travail. - Développement d’une culture de prévention dans l’entreprise, impliquant plusieurs acteurs (employeurs, partenaires sociaux, professionnels du secteur) afin d’appréhender l’ensemble des déterminants de la santé au travail. 		
Conduite des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Phase préparatoire : conception d’une gamme de produits dédiés à la prévention en entreprise, sous forme d’un livrable de 3 Kits Prévention : <ul style="list-style-type: none"> - Kit Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), - Kit Prévention des risques psycho-sociaux - stress, - Kit Prévention contre les addictions, - Phase de conception : <ul style="list-style-type: none"> - Plaquette commerciale (présentation de l’offre, site internet, bannières produits), - Réalisation des 3 Kits, élaboration des guides pratiques, analyse et identification des besoins. 		
Mise en œuvre	1^{ère} année Promotion de l’offre en entreprise. Sensibilisation des employeurs. Analyse des besoins et modules d’interventions. Plan de communication. Opération de commercialisation.	2^{ème} année Mise en place opérationnelle (commande des packs). Ciblage du besoin d’information et de sensibilisation. Organisation de séminaires, interventions de praticiens du centre de santé, animation d’ateliers.	3^{ème} année Plan de communication vers les employeurs en région. Déclinaison des actions avec les moyens mis en œuvre les 2 premières années.
Suites	En phase opérationnelle en Ile-de-France, l’action sera déployée ultérieurement en région.		

	Accords régionaux emploi/formation <i>Entre : Etat - Région - Profession</i>	Accords ADEC régionaux <i>Entre : Etat - Profession</i>
Alsace	/	Accord cadre régional d'accompagnement pour la formation et la qualification des salariés EDEC Champ : SV Entre : DIRECCTE, CPNEF-SV pour la branche, Afdas Portée : Axe 3 Durée – 2010-2011
Aquitaine	Accord cadre emploi formation Champ : SV et AV - Entre : DIRECCTE, DRAC, CR, CPNEF, Afdas Portée : Axes 1, 2 3 - Durée : 2010-2012	
Basse Normandie	Charte emploi formation Champ : SV Durée : 2009 – 2010 Reconduction : 2011 - 2014	/
Bourgogne	<i>Projet d'accord cadre emploi formation</i> Champ : SV - AV	Accord cadre régional ADEC Champ : SV Entre : DIRECCTE, CPNEF-SV pour la branche, Afdas Durée : 2011-2013
Bretagne	Contrat d'objectif emploi formation Champ : SV Durée : 2009 - 2013	Accord cadre régional EDEC Champ : SV - Entre : DIRECCTE, DRAC, CPNEF-SV pour la branche, Afdas Portée : Axes 2, 3 et 4 - Durée : 2010-2012
Centre	/	ADEC culture (2007 / 2009) Reconduit par avenant en 2010 à titre transitoire Champ : SV et AV - Entre : Etat, CR, FESAC, Afdas Portée : Axe 3
Ile de France	/	Accord cadre régional ADEC Champ : SV Entre : DIRECCTE, CPNEF-SV pour la branche, Afdas Portée : Axe 3 - Durée : 2010 - Reconduit en 2011
Languedoc Roussillon	Accord cadre pluriannuel emploi formation Champ : SV et AV Durée : 2008-2012	Accord cadre régional ADEC Champ : SV et AV Entre : DIRECCTE, DRAC, organisations professionnelles d'employeurs et de salariés des 2 branches, CPNEF-SV, CPNEF-AV, Afdas, CIBC Portée : Axes 1, 2, 3 et 4 - Durée : 2010 - 2013
Lorraine	/	Accord cadre régional ADEC Champ : SV Entre : DIRECCTE, CPNEF-SV pour la branche, Afdas Portée : Axe 3 - Durée : 2010-2012
Nord pas de Calais	/	Accord cadre régional EDEC Champ : SV Entre : DIRECCTE, CPNEF-SV pour la branche et Afdas Portée : Axe 3 - Durée : 2010-2012
PACA	Accord cadre emploi formation Champ : SV et AV Durée : 2008-2012	Accord cadre régional ADEC Champ : SV Entre : DIRECCTE, CPNEF-SV pour la branche et Afdas Portée : Axe 3 - Durée : 2010-2012
Pays de Loire		Accord cadre régional EDEC Champ : SV Entre : DIRECCTE, CPNEF-SV pour la branche, Afdas Portée : Axes 3 - Durée : 2010-2012
Poitou-Charentes	Accord cadre régional de coopération pour l'emploi et la formation Champ : SV et AV - Durée : 2010-2013	
Rhône Alpes	Contrat d'objectif emploi formation Champ : SV et AV - Durée : 2007-2011 <i>COEF en cours de renégociation 2012-2014</i>	Accord cadre régional EDEC Champ : SV Entre : DIRECCTE, CPNEF-SV pour la branche, Afdas Portée : Axe 3 - Durée : 2009 - Reconduit en 2011 <i>Accord intégré dans la reconduite du Contrat d'objectif</i>

Légende : SV spectacle vivant
 AV audiovisuel

Liste des sigles

1 - Partenaires, institutions et structures

- AFDAS	Fonds d'assurance formation des activités spectacle, cinéma, audiovisuel, loisirs, publicité et distribution directe
- AGI-SON	Agir pour une bonne gestion sonore
- ANACT	Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
- APDS	Organisme collecteur et répartiteur de la taxe d'apprentissage
- ARACT	Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
- ARF	Association des Régions de France
- AUDIENS	Groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle
- CEREQ	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications
- CFPTS	Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle
- CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- CMB	Médecine et santé au travail
- CNAR	Centre National d'Appui et des Ressources
- CNCP	Commission Nationale des Certifications Professionnelles
- CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- CNPS	Conseil National des Professions du Spectacle
- CNV	Centre National de la chanson du jazz et des Variétés
- COREPS	Commission Régionale des Professions du Spectacle
- CPC	Commission Professionnelle Consultative
- CPNEF-SV	Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation du Spectacle Vivant
- CRPRP	Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels
- DGCA	Direction Générale de la Création Artistique
- DGEFP	Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
- DGT	Direction Générale du Travail
- DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
- DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
- ENSATT	Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Spectacle
- FCU	Conférence des directeurs de services universitaires de formation continue
- INSEE	Institution Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques
- OBSTATS	Observatoire de la Santé au Travail des Artistes et Techniciens du Spectacle
- OPMQ-SV	Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications du Spectacle Vivant

2 - Sigles et acronymes

- ADEC	Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences
- BCP SV	Bilan de Compétences Professionnel Spectacle Vivant
- CCP	Certificat de Compétences Professionnelles
- CDDU	Contrat à Durée Déterminée d'Usage
- COEF	Contrat d'Objectif Emploi Formation
- COT	Contrat d'Objectif Territorial
- CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
- DADS	Déclaration Annuelle des Données Sociales
- DATPE SV	Dispositif d'Appui aux Très très Petites Entreprises du Spectacle Vivant
- DIF	Droit Individuel à la Formation
- DNSP	Diplôme National Supérieur Professionnel
- EDEC	Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences
- FPC	Formation Professionnelle Continue
- GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- GRH	Gestion des Ressources Humaines
- PF	Plan de Formation
- PRDF	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
- RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles
- TMS	Troubles Musculo-squelettiques
- TPE	Très Petites Entreprises
- VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

Retrouver ces travaux et plus d'informations :

CPNEF-SV

Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant

OPMQ-SV

Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications du Spectacle Vivant

www.cpnfsv.org

Afdas

Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs

www.afdas.com

ANACT

Agence Nationale d'Amélioration des Conditions de Travail

www.anact.fr

CMB

Médecine et santé au travail

www.cmb-sante.fr

AUDIENS

Groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle

www.audiens.org

Ces travaux ont été soutenus par :

Le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (DGEFP)

Le Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville (DGT)

Le Ministère de la Culture et de la Communication (DGCA)